



**OCTOBRE
2022**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Chères Sermangeaises, chers Sermangeais,

Avec une situation nationale et internationale de plus en plus inquiétante, les sujets de conversations sont nombreux. Ces différents sujets sont source de préoccupation pour nous tous, et je pourrais en écrire plusieurs pages dans cet édit. Les différents médias s'en chargent, je préfère donc regarder le verre à moitié plein que vide! Cependant deux sujets nous impactent particulièrement. Le déficit en eau se ressent de plus en plus. La commune a fait le choix depuis l'année dernière d'acheter principalement des plantes grasses qui résistent de plus en plus aux sécheresses estivales. Je me réjouis de constater que Sermange reste fleurie en été. J'en profite pour féliciter les membres de la commission Fleurissement.

Le prix de l'énergie va continuer à flamber, nous impactant de plein fouet, nous, territoire rural. Nous maintenons la gratuité de la Maison Commune aux clubs et associations de Sermange, et avons voté une augmentation des tarifs de locations des salles pour les non-résidents de la commune. Par effet de ricochet, le sujet sur l'éclairage public revient à nouveau et légitimement sur la table. Contrairement à ce que nous pensons, dans une petite commune comme la nôtre, ce poste n'est pas énergivore. Nous bénéficions d'un groupement d'achat représentant 25% de réduction du prix habituel. L'éclairage public nous coûte à peine 2000 € par an. Si nous décidons de couper la nuit, soit la moitié du temps actuel, je vous laisse faire le calcul des économies potentielles. Les piétons devront s'équiper de dispositifs réfléchissants, la commune devra installer des panneaux spécifiques et nous devons tous revoir notre numérotation des maisons pour être visible de nuit pour les services d'urgence. Si nous intégrons l'ensemble des coûts par l'habitant, je ne suis pas convaincu d'une économie financière. Le débat reste bien évidemment ouvert.

Comme tous les ans, la période de rentrée se veut active et chargée pour l'équipe municipale, entre projets en cours et préparation du prochain budget.

Nous avons appris très brutalement au printemps que l'accueil de jour de l'Ehpad de Malange, installé dans l'ancienne école s'arrêtait. Cette douloureuse décision a été prise par la fédération du Jura de l'ADMR, et sans aucune concertation. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour maintenir ce site pilote, mais la commune n'est que le bailleur et non le décideur. Après plusieurs rencontres, cette décision semble arranger tout le monde, sauf la commune qui a tout fait pour que cet accueil soit digne et fonctionnel. A l'heure où l'Etat nous prône son engagement envers les personnes âgées et leur bien-être, je me pose de sérieuses questions. A aucun moment lors de mes différentes rencontres, les responsables ne m'ont parlé de l'humain, mais uniquement et seulement de financier : « il manque 40 000 euros de fonctionnement pour que ce site soit viable..... » sans préjuger de la capacité d'accueil de l'Ehpad de Malange. C'est lamentable de penser comme cela pour nos anciens.

Nous venons de l'apprendre, l'Etat valide notre futur plan inondation. C'est un excellent signal positif qui nous encourage dans la poursuite de ce projet. Nous allons donc pouvoir très prochainement effectuer la mise en marché des travaux avec un appel d'offre. Le choix des entreprises pourra se prévoir sur la fin d'année. Nous sommes, à date, parfaitement en ligne sur le planning prévisionnel. Les demandes de subventions sont officiellement engagées et avons contracté par anticipation financière un prêt de 150 000€ sur 15 ans avant que les taux d'intérêts n'augmentent encore plus.

A l'heure où j'écris ce bulletin, l'emprise foncière est en cours d'acquisition.

Depuis début Septembre, nous accueillons Raphael, par l'intermédiaire du service à la personne TEMPO, qui fait office d'agent communal pour une durée minimale de quatre mois. Réservez-lui comme il se doit un accueil chaleureux.

Sermangement vôtre

Michel Bénessiano

Présents : BENESSION Michel - BERNARD Christiane - BUCHWALTER Denis - COULON Patrick – CURIE Sophie – DE PAOLI Sabrina - GIRARDOT Jean-Pierre - PARISOT Alexandra - VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice. **Excusé** : ROBERT Stéphane. M. Patrick COULON a été nommé secrétaire.

Présentation des offres de prêt (travaux lutte inondations) : choix et validation

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les travaux de lutte contre les inondations, il est opportun de recourir à un emprunt. Il présente les trois offres présentées par la Banque Populaire, la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole pour un emprunt de 150 000 € sur 15 ans (180 mois) en taux fixe.

Après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de contracter auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 150 000 € sur 180 mois avec taux fixe de 2.78 % - Amortissement : capital constant - Périodicité : Trimestrielle - Frais et commissions : 175 €

► ONF : coupes de l'exercice 2023 et affouage 2022/2023

Coupes de bois 2023 : Le Maire donne la parole à Patrick Coulon, président de la commission des bois. Ce dernier explique que l'ONF préconise, pour 2023, des coupes dans les parcelles 8j – 17af – 18af – 19af et des chablis. Il donne et explique la position de la commission des bois à ce sujet.

Le Conseil Municipal refuse l'inscription de la parcelle 19af pour les motifs suivants : plusieurs coupes déjà en attente de vente, besoin en bois de chauffage suffisant et déclinant.

Affouage 2022/2023 : L'affouage aura lieu dans les parcelles 2 – 3 – 14 et 16 et des chablis. Le Conseil décide de conserver le tarif de 5 € le stère. Une avance de 40 € sera appelée à l'inscription. Les garants nommés pour cette campagne sont : Christiane Bernard - Patrick Coulon - Bernard Guyon.

► Scolaire : participation financière pour la classe découverte à Bellecin (CM1-CM2)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux institutrices du groupe scolaire de Gendrey organisent du 26 au 30 septembre une classe découverte à la base nautique de Bellecin. Ce projet concerne uniquement les classes de CM1 et CM2 de Gendrey et 7 enfants de Sermange participent à ce séjour. Une participation communale à hauteur de 40 € par élève est sollicitée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 40 € par enfant de Sermange qui participera à ce séjour.

► Gestion des salles communales : tarification

Le Maire explique qu'il serait opportun de fixer de nouveaux tarifs pour la location des salles communales.

Il propose de maintenir les mêmes tarifs pour les personnes de Sermange avec une possibilité de 2 locations par an. Après deux locations, le tarif appliqué sera celui des personnes extérieures.

Il propose de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} octobre 2022 pour les personnes extérieures : Salle du haut : 120 € - Salle du bas : 150 € - Cuisine + vaisselle : 100 € - Maison commune complète : 350 €.

Il propose également d'augmenter le montant de la caution demandée à 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après discussions, accepte ces propositions.

► Vente d'herbe sur pied 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide une vente d'herbe sur pied à l'EARL des Racines représentée par M. Alexis GUIBELIN, pour la somme de 230.56 € (calcul tenant compte de l'indice du fermage).

► **Travaux logement Cure : présentation des devis et choix des entreprises**

Le Maire explique que suite au départ de la locataire, l'appartement communal en rez-de-chaussée de l'ancienne cure est à rénover dans son intégralité. Il explique que la locataire était en place depuis plus de 35 ans dans ce logement et qu'il convient donc de le remettre en état après cette occupation.

Il donne la liste non exhaustive des travaux à réaliser : peinture des plafonds et murs, réfection des sols, rénovation de la salle de bain, changement des meubles de cuisine, remise à neuf des placards encastrés existants avec changement des portes, remplacement de la baie vitrée...

Plusieurs entreprises ont été contactées afin de fournir des devis :

Peinture-sols-placards : - Sarl Bevilacqua: 11 494 € H.T. - Lallemand Alain: 10 242.84 €

Les devis concernant le changement de la baie vitrée et la rénovation de la salle de bain ne peuvent être comparés. Contact sera repris avec les entreprises pour modification des devis.

Le Maire propose au Conseil de choisir, dans un 1er temps, l'entreprise qui réalisera les travaux liés aux peintures, au sol et à la rénovation des placards.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rénover l'appartement communal situé en rez-de-chaussée gauche de l'immeuble de l'ancienne cure, retient le devis de la Sarl Bevilacqua d'un montant de 11 494 € H.T. concernant les travaux liés aux peintures, au sol et à la rénovation des placards.

► **Taxe d'aménagement 2023 : nouvelles modalités**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3% sur l'ensemble du territoire communal et d'exonérer totalement:

les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 du Code de l'urbanisme qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 du Code de l'urbanisme; les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L. 331-12 du Code de l'urbanisme; les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés; les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques; les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1° et ne bénéficiant pas de l'exonération totale; les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles; les abris de jardin soumis à déclaration préalable ;

► **Travaux de lutte contre les inondations – secteurs Bretenière et Fontaine – demande de subventions au titre des DETR – DSIL – FNADT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'opération de travaux de lutte contre les inondations dans les secteurs Fontaine et Bretenière, en arrête les modalités de financement et sollicite une subvention de l'ETAT au titre des DETR – DSIL – FNADT à hauteur de 60 %.

► **Questions diverses**

Extinction éclairage public : Christiane Bernard évoque le sujet de l'extinction de l'éclairage public. Le Maire lui répond que ce point a déjà évoqué lors des précédents mandats et que l'avis des habitants avait alors été sollicité. La plupart des personnes ayant répondu se montrait réticente, voir même contre une extinction de l'éclairage public.

Licence 4 : Alexandra Parisot demande si la commune envisagerait de vendre la licence 4. Le Maire répond que ce n'est pas envisagé pour l'instant.

INFOS COMMUNALES

Félicitations à Patrice Vuilleminot et Claude Pinsard pour l'implantation d'un panneau à l'entrée du village (côté Orchamps) visant à faire réfléchir les automobilistes sur la présence de déchets en bord de route.

Des cannettes en verre et en tôle, des cartons d'emballages de pizzas, de polystyrène et du plastique accroché autour. Souhaitons que cette note humoristique fasse réfléchir les individus responsables de ce comportement indélicat et non respectueux de l'environnement. (Le progrès)



- La cérémonie du 11 Novembre aura lieu à 10h00 au monument aux Morts de Sermange.
- Vous avez envie de chanter ? Vous souhaitez rejoindre un groupe tonique et enthousiaste ? **La Chorale l'Echo de la Serre « recrute »**. Répétition le mercredi de 19h30 à 21h30 à la Maison Commune. Contact : edls.chorale@gmail.com – 06.89.19.02.04
- Composter en tas ou composter en composteur, dans tous les cas, pour un bon processus de dégradation et l'obtention d'un bon compost, il faut respecter certaines règles!



Pour bien composter, il ne faut pas mettre que des déchets trop humides qui vont se tasser et dégager une mauvaise odeur et des moucheron. Il faut ajouter des déchets secs. Les bonnes proportions : 2/3 de déchets humides (déchets de cuisine : fruits, légumes, épluchures,...) et 1/3 de déchets secs à mélanger (broyat de bois, herbe séchée, feuilles mortes...)

Vente de composteur bois à 15 euros en prix préférentiel. Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître en mairie, nous organisons une commande groupée livrée.

INSCRIPTION A L' AFFOUAGE 2022/2023

Nom :

Prénom :

8 stères

16 stères

25 stères (rayer les mentions inutiles)

Signature :

A remettre en Mairie avant le 02 novembre 2022

Journée Portes Ouvertes

**Le samedi 15 octobre 2022
de 13h30 à 17h30**

A Brevans
**Le SICTOM DE LA ZONE DE DOLE
fête ses**

50 ans

Que deviennent nos déchets ?

- **Visite guidée du site** : venez découvrir les différentes plateformes (verre, carton, polystyrène, compostière, ...)
- **Ateliers prévention des déchets**
- **Visite d'Alpha Recyclage** (valorisation des pneus)
- **Ateliers des partenaires** (réparation et réutilisation d'un bien, valorisation du mobilier, filières du textile ...)



Contact : SICTOM de la zone de Dole – Tél. 03.84.82.56.19
www.sictomdole.fr – contact@sictomdole.fr

A compter du lundi 10 octobre 2022, nos déchèteries passent en horaires d'hiver :

Saligney: mercredi 14h00 - 16h45. samedi: 9h00-11h45/ 14h00-16h45



Attention: Déchet Dangereux

L'amiante lié est un déchet dangereux, qui doit être collecté et éliminé de façon très encadrée. Ainsi, l'amiante n'est pas collecté en déchèterie de par sa dangerosité pour la santé et l'environnement. Jusqu'ici, les particuliers devaient s'adresser à des sites spécialisés et payants pour éliminer leurs déchets d'amiante. Dorénavant et pour une durée déterminée, le SICTOM DE DOLE vous propose de déposer votre amiante gratuitement.

Une collecte gratuite sur rendez-vous Pour bénéficier de ce service gratuit, il sera nécessaire de contacter le SICTOM de DOLE au 03.84.82.56.19.